



21/02/2015

L'assemblée générale de l'AAPPMA des Gaules Solognotes s'est tenue, lundi soir, à la mairie de Bracieux. Dans son rapport le président, Daniel Desroches, a souligné l'augmentation sensible du nombre de cartes de pêche vendues cette année ce qui a permis de procéder à des alevinages sur les secteurs de Bracieux, Crouy et de La Ferté-Saint-Cyr.

Les pêcheurs ont protesté et contesté l'étude menée par le Syndicat du Beuvron et adopté la motion ci-après : *« Dans le cadre de la mise en application d'une directive européenne et des lois sur l'eau qui sont applicables au 1^{er} janvier 2017, le Syndicat d'entretien de bassin du Beuvron à, sous la pression de l'Agence de l'eau et la Région Centre fait réaliser une étude, afin de connaître, les obligations des propriétaires de barrage sur le Beuvron et le Cosson. Cette étude qui a duré près de deux ans donne les différents scénarios envisageables et le coût approximatif des travaux à mettre en œuvre pour satisfaire aux exigences des administrations et d'une certaine idéologie écologiste intégriste soutenue par l'Onema et les fédérations de pêche. Le résultat fait apparaître qu'il faut détruire 80 % des barrages et équiper, ceux qui pourraient être conservés, de passes à poissons ou de rivières de contournement. »*

Le coût de ces travaux est estimé à près de 8.000.000 € auquel il faut ajouter des frais d'études complémentaires, de maîtrise d'œuvre et d'achat de terrains.

« Si l'on veut protéger les anguilles, il ne faudrait pas augmenter les quotas de pêche des civelles dans l'estuaire de la Loire qui est passé à 75 tonnes cette année, + 76 % pour l'ensemble des prélèvements autorisés ? Ne faudrait-il pas classer le silure en poisson nuisible et interdire sa remise à l'eau ? Que dire des brochets et cyprinidés (gardons...) qui d'un coup de baguette magique sont devenus des migrateurs ! Ils ne sont ni catadrome ni anadrome (*), ils sont sédentaires et se déplacent localement ! Personne ne se soucie de la présence de micro-polluants d'ordre chimique issus des engrais, pesticides, des médicaments et des métaux lourds. »

Quant au transfert des sédiments il semble qu'il soit largement obtenu avec l'ouverture de vannes des barrages du 15 novembre au 15 janvier de chaque année car à cette occasion, les pêcheurs constatent qu'ils ne peuvent plus pêcher dans des rivières quasiment asséchées en période hivernale. « Qu'en sera-t-il en période d'étiage ? D'ailleurs les fédérations de pêche ne s'y trompent pas elles achètent de nombreux étangs ».

Les pêcheurs réunis en assemblée générale demandent que soient revus les textes qui génèrent de telles décisions.

() catadrome : qui migre une seule fois dans sa vie de la mer vers la rivière pour grossir et de la rivière vers la mer pour se reproduire ; anadrome : qui vit en mer et remonte les rivières pour se reproduire.*